



Concept de protection COVID-19

Etat au 26 juin 2021

1. Situation initiale et lieu de travail concerné

1.1. Règles de base pour la cabane gardiennée

Informers les collaborateurs, les bénévoles et personnes concernées sur le « Concept de protection COVID-19 pour la cabane de Sorniot », les prescriptions, les mesures et les impliquer dans la mise en œuvre de ces dernières.

Les personnes malades sont renvoyées chez elles et doivent suivre les consignes d'isolement de l'OFSP.

Toutes les personnes présentes dans l'établissement doivent se laver les mains régulièrement (ou les désinfecter) et porter un masque. Éviter si possible de toucher des objets et des surfaces.

Il n'est pas nécessaire de respecter les distances minimales au sein d'un même groupe de clients. Les différents groupes d'hôtes ne doivent pas se mélanger.

Les collaborateurs, bénévoles et les autres personnes gardent une distance de deux mètres entre eux. Pour les travaux à une distance inévitable de moins de 1,50 mètres, les employés et bénévoles doivent être exposés le moins possible en réduisant la durée du contact et/ou en prenant des mesures de protection adaptées.

Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation, selon nécessité, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.

2. Maintien des distances et hygiène des mains

Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance de 1,50 mètres entre eux. Pour les gardiens vivant sous le même toit, il n'est pas nécessaire pour eux de garder cette distance.

Les gardiens de cabane et bénévoles se lavent les mains à l'eau et au savon à leur arrivée à la cabane. Ils se lavent régulièrement (ou se désinfectent) régulièrement les mains. Un distributeur de savon, d'essuie-mains et de désinfectant sont installés à la cuisine.

Deux distributeurs de désinfectant sont installés dans la cabane. Deux distributeurs de savon et un d'essuie-mains sont installés aux sanitaires.

Les contacts inutiles avec les clients sont à éviter et on renoncera aux poignées de main.

Les hôtes ont la possibilité de payer via le moyen de paiement sans contact TWINT.

3. Collecte des coordonnées

Pour les personnes séjournant ou prenant un repas ou une boisson à table à l'intérieur de la cabane, les coordonnées doivent être inscrites via l'application socialpass ou sur une feuille mise à disposition par les gardiens. Pour les personnes en demi-pension, les coordonnées d'un membre du groupe sont inscrites sur la fiche de cabane avec le numéro de la table.

4. Hébergement

La capacité d'accueil est réduite conformément aux règles de distances prescrites.

Les groupes sont invités à ne pas se mélanger et les dortoirs sont attribués par groupes. Les petits groupes ou personnes seules peuvent être mélangés pour autant que la distance puisse être respectée dans le dortoir et en accord avec les personnes concernées. Pour les demi-pensions, les tables sont numérotées et les groupes répartis par les gardiens. On évitera de stationner inutilement dans les parties communes de la cabane.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la cabane sauf pour les personnes assises à une table.

4.1. Réception des hôtes

Les personnes qui logent à la cabane remplissent une fiche de cabane. Le nom, prénom et numéro de téléphone d'une personne est obligatoire.

Le gardien demande aux hôtes si quelqu'un du groupe est malade. Si une personne est malade, le groupe est refusé. Il est conseillé d'effectuer un auto-test avant le séjour en cabane.

Si durant le séjour une personne est malade et qu'elle n'a pas la possibilité de quitter la cabane (nuit, mauvais temps, ...) il lui est demandé de rester isolée dans le dortoir et elle doit porter un masque dans les parties commune de la cabane.

Au départ de cette personne, le lit qu'elle a occupé est lavé et les surfaces désinfectées.

4.2. Mesures de protection mises en place

Un écran de protection (plexiglas) est installé au guichet.

Une personne par groupe est désignée pour les commandes et le paiement au guichet.

Le nombre de personnes présentes simultanément dans les sanitaires est limité à trois.

Les hôtes seront invités à ne pas stationner inutilement dans les couloirs et les pièces communes.

Les tables du réfectoire ne permettant pas de garder une distance de deux mètres entre les clients, elles sont séparées par un rideau. Si nécessaire des plexiglas sont ajoutés sur les tables si les distances entre les groupes ne peuvent pas être assurées.

Obligation pour les hôtes d'apporter leurs propres effets suivants : sac à viande, taie d'oreiller, serviette et matériel de protection (masque, désinfectant). Les sacs à viande et taies d'oreiller à usage unique sont en vente à la cabane.

Obligation pour les hôtes de désinfecter la lunette des WC avec le désinfectant installé à proximité du papier toilette.

5. Nettoyage

Les surfaces et les objets sont régulièrement nettoyés mais au minimum selon la « Check-list – concept de protection pour les cabanes » : plans de travail, téléphone, instruments de travail, tables, rideaux de séparation, plexiglas de protection, poignées de portes, sanitaires.

Les déchets sont collectés et éliminés dans des poubelles fermées (poubelles à pieds).

La cabane est régulièrement aérée.

6. Restauration

À leur arrivée, les hôtes utilisent l'entrée principale de la cabane que ce soit pour y séjourner, s'y restaurer, commander au bar, demander un renseignement ou toute autre action.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la cabane sauf pour les personnes assises.

Durant la journée, les hôtes ressortent de la cabane par la sortie secondaire (sortie terrasse). Ils sont invités à ne pas stationner dans les parties communes.

A l'intérieur, les tables sont numérotées et attribuées par les gardiens. Les hôtes s'inscrivent soit via l'application SocialPass soit sur une fiche mise à disposition par les gardiens.

Les clients ayant réservé leur table sont privilégiés pour leur occupation.

La nourriture et les boissons sont exclusivement consommées assis.

6.1. Repas à l'intérieur

Si la distance ne peut pas être maintenue entre les tables, un rideau de protection ou des plexiglas sont mis en place.

Une personne responsable par groupe se rend au guichet pour les commandes et pour payer.

Une personne responsable par groupe est chargée de récupérer auprès des gardiens les ustensiles et les plats au guichet.

Les tables sont débarrassées par un hôte et les couverts déposés au guichet.

6.2. Repas à l'extérieur

Pour les grandes tables, une distance de 1,50 mètres doit être tenue entre deux groupes. Plus d'un groupe de clients peuvent être placés par très longue table, à condition de garder 1,50 mètres de distance entre chaque groupe.

Les tables sont dressées par les hôtes.

Une personne responsable par groupe est chargée de récupérer auprès des gardiens les ustensiles et les plats à la commande ainsi que payer.

Les tables sont débarrassées par un hôte et les couverts déposés sur la table de desserte à l'extérieur de la cabane.

6.3. Organisation de la cuisine

Lavage des mains (ou désinfection) obligatoire à l'entrée en cuisine. Le port du masque est obligatoire dans la cuisine. Le nombre de personnes dans la cuisine est limité à 4 personnes.

Les hôtes ne sont pas autorisés à accéder à la cuisine.

Le personnel de cuisine se désinfecte les mains entre chaque changement de tâche (préparation des plats, réception de la vaisselle sale, dressage des assiettes, encaissement, ...) afin de casser la chaîne de transmission de la maladie.

Le service se fait sur assiette ou à la louche.

Le gardien se lave les mains (ou désinfection) avant de dresser la table.

7. Personnes vulnérables

Les personnes vulnérables sont protégées : la cabane n'emploie pas de personnes vulnérables et les aides ou bénévoles vulnérables éviteront d'y venir.

8. Personnes atteintes de COVID-19 sur le lieu de travail

Afin d'éviter la contamination, les collaborateurs ou bénévoles malades ne travaillent pas et sont renvoyés chez eux.

9. Informations

Lors de la réservation, les clients sont informés :

- ✓ Accès à la cabane uniquement pour les personnes non malades
- ✓ Prendre un sac à viande
- ✓ Prendre une taie d'oreiller
- ✓ Prendre du désinfectant
- ✓ Prendre sa serviette
- ✓ Prendre un masque de protection
- ✓ Réserver sa couchette
- ✓ Recommandation d'effectuer un auto-test avant la venue en cabane

A la cabane, les clients sont informés des mesures de protection de l'OFSP par les affiches officielles et les affiches spécifiques à la branche de la restauration-hôtellerie et des cabanes de montagne.

Les clients malades sont priés de ne pas se rendre à la cabane et d'annuler leur réservation.

Les collaborateurs sont informés de leurs droits et des mesures de protection spécifiques.

10. Gestion

Les collaborateurs reçoivent des instructions à jour sur les mesures d'hygiène, l'utilisation des masques de protection et la sécurité dans le contact avec les clients.

Le stock de savon, de désinfectant et d'essuie-mains est régulièrement contrôlé pour assurer un stock et effectuer les recharges.

11. Conclusion

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs et bénévoles.

Fully, le 25 juin 2021

Pour les gardiens de Sorniot, la responsable du gardiennage : Delphine Maret Brühlhart